



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLIN ; Madame COURBON ;
Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER ; Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur
GUETROT ; Madame FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur
ARDENOIS ; Madame DESIR ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame
DEAUBONNE ; Monsieur OLIVIER ; Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLIN ; Monsieur
PARMENTIER arrivé à 19h20 ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur
LTEIF ; Madame BIONAZ ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur FOUSSARD ; pouvoir à Madame Nadine FLAMME,
Madame Marie-Cécile FLAMME ; pouvoir à Madame COURBON,
Monsieur BOITEZ ; pouvoir à Monsieur MEUCCI,

Objet : Approbation du Compte Financier Unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier 2025 de la Commune de Mouy,
Considérant le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la
comptabilité publique,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par
dérogação aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière
de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de
résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la
mise en place des contrôle automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du
comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,



Considérant que le Maire ne doit pas prendre part au vote, que M. a été élu Maire et que M. Philippe TERRIER, ancien Maire, n'est pas présent.

Le Conseil après avoir délibéré,

Article 1 : Adopte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, tel qu'annexé et dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 731 522.23 €
Chapitre 012	Charges de personnel	4 036 432.63 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 308.00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	398 149.12 €
Chapitre 66	Charges financières	108 675.90 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 694.54 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	211.53€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	186 982.47 €
	Total	6 477 976.42 €

Recettes :

Chapitre 013	Atténuation de charges	47 425.58 €
Chapitre 70	Produits des services et du domaine	493 769.29 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 048 362.00€
Chapitre 731	Fiscalité Locale	3 001 846.00€
Chapitre 74	Dotations et participations	1 780 660.33€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	120 741.66€
Chapitre 76	Produits financiers	22.54€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	13 332.58€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 969.35€
	Total	6 525 129.33 €

Excédent de l'exercice 2025 :	+ 47 152.91€
Excédent reporté de l'année N-1 :	+ 584 863.07€
Excédent global de fonctionnement :	= + 632 015.98€

Investissement

Dépenses :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 740.80€
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	13 779.14€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	794 566.56€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réseaux	7 552.41€
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	228 977.71€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 969.35 €
	Total	1 078 585.97€

Recettes :

Chapitre 13	Subventions	361 832.60€
Chapitre 10	Dotations et fonds propres	203 368.92€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	449.28€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 982.47€



Déficit d'investissement de l'année 2025 - 325 952.70€
 Excédent reporté en investissement de N-1 : 296 024.75€
Excédent global de l'investissement : = **- 29 927.95€**

Restes à réaliser dépenses : - 788 467.07€
 Restes à réaliser recettes : + 498 670.54€
 Déficit des RAR : = - 289 796.53€

Solde des RAR : - 289 796.53€
 Résultat d'investissement cumulé : - 29 927.95€
Besoin en financement = **- 319 724.48€**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	28/26
Date de convocation :	2 avril 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	28
Nbre de membres absents :	1
Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	28
Non adoptée	

Le secrétaire de séance,


 Dominique MEUCCI

Le Maire,


 Frank DERUEM

